

**Dessiné et gravé par :**

Pierre Forget

**Imprimé en :**

taille-douce

**Couleurs :**

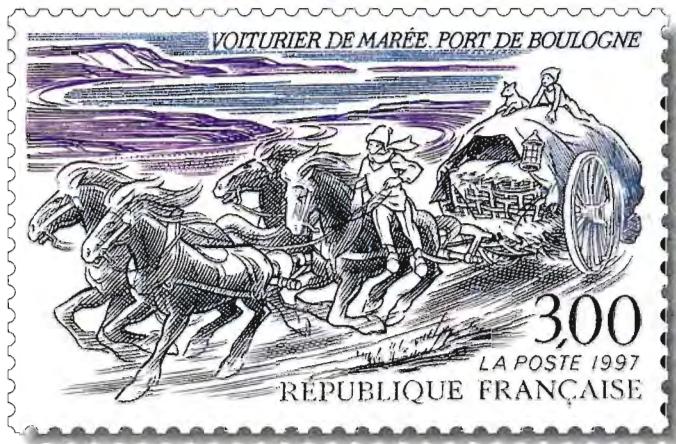
gris, violet, bleu

**Format :**

horizontal 22 x 36  
50 timbres à la feuille

**Valeur faciale :**

3,00 F



D'après maquette

**premier jour**



Oblitération disponible  
sur place  
Timbre à date 32 mm  
"Premier Jour"

**Vente anticipée**

Les vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 septembre 1997  
de 9 heures à 18 heures.

Un bureau de poste temporaire sera ouvert à l'Hôtel de Ville,  
Salle des Fêtes, place Godefroi de Bouillon, BP 729,  
62321 Boulogne-sur-Mer Cedex.

**Autre lieu de vente anticipée**

Le vendredi 26 septembre 1997 de 8 heures 30 à 18 heures 30  
et le samedi 27 septembre 1997 de 8 heures 30 à 12 heures,  
au bureau de poste de Boulogne-sur-Mer Principal, Place Frédéric  
Sauvage, 62321 Boulogne-sur-Mer.

Ce bureau sera muni d'une boîte aux lettres spéciale pour le dépôt  
des plis à oblitérer "Premier Jour".

# Voiturier de Marée Port de Boulogne



Dessiné et gravé en taille-douce par Pierre Forget

Format horizontal 22 x 36, 50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 26 septembre 1997 à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)

Vente générale le 29 septembre 1997

Le progrès technique a fait disparaître quantité de métiers qui n'existent plus qu'à l'état de vestiges dans nos mémoires. Il en est ainsi des chasse-marée, dont les activités furent mises au ban de la société de production et de consommation, victimes de l'invention du froid artificiel et du chemin de fer.

Qui étaient les chasse-marée? Des marchands transporteurs, appelés aussi voituriers de marée, qui apportaient du littoral de Normandie et de Picardie le poisson frais à Paris et dans l'intérieur du pays. Si le commerce interrégional du poisson est pratiqué dès le Haut Moyen Âge et se développe au fur et à mesure de la christianisation du pays (le nombre de jours de jeûne imposés par la religion était considérable), le métier de chasse-marée ne se fixe qu'au XIII<sup>e</sup> siècle quand saint Louis édicte en 1254 une ordonnance réglementant la profession. Cette réglementation draconienne sera complétée et renouvelée au fil des siècles. Le souci de protéger la santé publique exigeait un contrôle sévère de la qualité du poisson qui devait avoir conservé sa fraîcheur à son arrivée à Paris. Toute marchandise jugée "indigne d'entrer en créature humaine" était immédiatement détruite.

Les voituriers transportaient leur charge à vive allure grâce aux relais de marée qu'ils avaient installés sur les routes et qui ne doivent pas être confondus avec les relais de poste. Les chasse-marée voyageaient la nuit afin de livrer le poisson à Paris ou ailleurs aux premières lueurs de l'aube. Ils se déplaçaient en convois de plusieurs voitures. Comme les courriers de la poste, les chasse-marée pouvaient chevaucher une quinzaine d'heures d'affilée. De solides juments boulonnaises tiraient leurs lourds fourgons. Au XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'amélioration des chaussées, les mareyeuses franchissent les deux cent quarante kilomètres séparant Boulogne de Paris en moins de seize heures. La vitesse du transport, l'utilisation de relais ont installé un mythe, celui du chasse-marée transportant la correspondance. Si, au XVI<sup>e</sup> siècle, les chasse-marée ont pu à l'occasion acheminer des dépêches diplomatiques à destination de l'Angleterre, ils n'ont jamais assuré le transport régulier des lettres. C'eût été une contravention au monopole postal. En revanche, il leur était permis de conduire des voyageurs et de convoyer valeurs et marchandises. Le timbre-poste émis aujourd'hui devrait nous affranchir des idées fausses. Et voilà une image... qui en chasse une autre.

1997

Reproduction interdite

LA POSTE

# LES TIMBRES-POSTE DE FRANCE

VOITURIER DE MARÉE  
Port de Boulogne



Vente anticipée le 26 septembre 1997  
à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)

**Vente générale dans tous les bureaux de poste  
le 29 septembre 1997**



## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dessiné et gravé en taille-douce  
par Pierre Forget

Format horizontal 22 x 36  
50 timbres à la feuille

# **VOITURIER DE MARÉE**

## *Port de Boulogne*

Le progrès technique a fait disparaître quantité de métiers qui n'existent plus qu'à l'état de vestiges dans nos mémoires. Il en est ainsi des chasse-marée, dont les activités furent mises au ban de la société de production et de consommation, victimes de l'invention du froid artificiel et du chemin de fer.

Qui étaient les chasse-marée? Des marchands transporteurs, appelés aussi voituriers de marée, qui apportaient du littoral de Normandie et de Picardie le poisson frais à Paris et dans l'intérieur du pays. Si le commerce interrégional du poisson est pratiqué dès le Haut Moyen Âge et se développe au fur et à mesure de la christianisation du pays (le nombre de jours de jeûne imposés par la religion était considérable), le métier de chasse-marée ne se fixe qu'au XIII<sup>e</sup> siècle quand saint Louis édicte en 1254 une ordonnance réglementant la profession. Cette réglementation draconienne sera complétée et renouvelée au fil des siècles. Le souci de protéger la santé publique exigeait un contrôle sévère de la qualité du poisson qui devait avoir conservé sa fraîcheur à son arrivée à Paris. Toute marchandise jugée "indigne d'entrer en créature humaine" était immédiatement détruite.

Les voituriers transportaient leur charge à vive allure grâce aux relais de marée qu'ils avaient installés sur les routes et qui ne doivent pas être confondus avec les relais de poste. Les chasse-marée voyageaient la nuit afin de livrer le poisson à Paris ou ailleurs aux premières lueurs de l'aube. Ils se déplaçaient en convois de plusieurs voitures. Comme les courriers de la poste, les chasse-marée pouvaient chevaucher une quinzaine d'heures d'affilée. De solides juments boulonnaises tiraient leurs lourds fourgons. Au XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'amélioration des chaussées, les mareyeuses franchissent les deux cent quarante kilomètres séparant Boulogne de Paris en moins de seize heures. La vitesse du transport, l'utilisation de relais ont installé un mythe, celui du chasse-marée transportant la correspondance. Si, au XVI<sup>e</sup> siècle, les chasse-marée ont pu à l'occasion acheminer des dépêches diplomatiques à destination de l'Angleterre, ils n'ont jamais assuré le transport régulier des lettres. C'eût été une contravention au monopole postal. En revanche, il leur était permis de conduire des voyageurs et de convoyer valeurs et marchandises. Le timbre-poste émis aujourd'hui devrait nous affranchir des idées fausses. Et voilà une image... qui en chasse une autre.